



Focus sur

QUELQUES INITIATIVES SPÉCIFIQUES

226

7.1 LE PST 3 : UN PLAN DE LUTTE POUR L'ALPHABÉTISATION EN RÉGION WALLONNE

En octobre 2005, dans la foulée du Plan Marshall et dans le souci d'accompagner davantage les personnes confrontées à des difficultés d'ordre social, le Gouvernement wallon approuvait le Plan stratégique transversal n°3 « Inclusion sociale ».

Parmi les nombreux axes d'intervention développés dans ce plan, un volet concerne plus particulièrement les personnes en difficultés de lecture et d'écriture et s'attache à « Lutter contre l'analphabétisme » en développant 2 volets, l'un portant sur la détection de l'analphabétisme, l'autre sur l'augmentation du nombre de places en alphabétisation.

Concernant la détection, le Gouvernement wallon a décidé

que **Lire et Ecrire** prendrait en charge la sensibilisation des agents du Forem, des CPAS et des agences privées de placement fréquemment en contact avec le public cible mais souvent démunis face à une personne confrontée à des difficultés de lecture et d'écriture.

Pour répondre aux objectifs du deuxième volet de l'axe 4 du PST 3, le Forem a lancé, en juin 2006, un appel à initiatives intitulé **Plan Alpha** afin de diversifier l'offre de formation en alphabétisation et d'augmenter le nombre de places de formation appropriées aux besoins des personnes en difficultés de lecture et d'écriture.

Ce plan s'adressait aux opérateurs de formations susceptibles de proposer des actions d'alphabétisation à un public très éloigné de l'emploi mises en œuvre par les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), l'enseignement de Promotion sociale ou encore les organismes d'éducation permanente.



Le contenu des formations devait donner la possibilité aux stagiaires d'accéder à des formations plus qualifiantes et/ou d'acquérir le niveau de compétences « CEB » de manière à poursuivre leurs parcours de formation ou encore à pouvoir trouver un emploi dans les secteurs requérant un niveau de qualification peu élevé.

Les actions devaient également s'inscrire dans une démarche intégrée de façon à privilégier les partenariats et les articulations entre opérateurs, à proposer des formations en alphabétisation et de les alterner avec une formation plus pratique pour accrocher plus facilement un public pas toujours désireux de dévoiler ses lacunes linguistiques, ni de suivre une formation intensive en alphabétisation.

Trois axes étaient proposés aux opérateurs désireux d'introduire de nouveaux projets :

Axe 1 - Alphabétisation du public francophone et non francophone infrascolarisé¹

Axe 2 - Préparation au CEB

Axe 3 - Apprentissage du français oral (public non francophone infrascolarisé)

Les dossiers devaient être introduits pour le 15 juin 2006 au plus tard et ont fait l'objet d'une double analyse, l'une par les Comités subrégionaux de l'emploi et de la Formation en collaboration avec les directions régionales du Forem et de l'autre, à un niveau régional par un comité de sélection chargé de prendre les décisions finales.

112 projets ont été introduits et 61 ont pu être financés.

39 projets portent sur l'axe de l'alphabétisation, 15 sur l'acquisition du CEB et 7 sur l'apprentissage du français

comme langue étrangère.

11 écoles de promotion sociale ont vu leur projet agréé tandis que les autres projets sont principalement portés par des ASBL comme Lire et Ecrire, le CIEP, Alpha 5000, COF, Vie Féminine, le Miroir vagabond ou encore Sima...

La plupart des projets ont commencé fin 2006 et se poursuivront tout au long de l'année 2007. Une évaluation est prévue fin 2007.

Un autre appel de ce type a été lancé en juin 2007.

¹ Par infrascolarisé, il faut entendre :

Des personnes de plus de 18 ans n'ayant jamais été scolarisées ou ayant été peu ou mal scolarisées, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, et étant demandeurs d'emploi. Par peu ou mal scolarisées, on entend scolarisées sans pour autant avoir acquis les socles de compétences des deux premiers cycles de l'enseignement (6-12 ans).

- Soit, pour les personnes scolarisées à l'étranger, maximum 6 ans de scolarité totale, ou que la personne n'ait pas acquis, dans sa langue maternelle, le socle de compétences de la fin du niveau d'enseignement primaire.
- Soit, pour les personnes scolarisées en Belgique : aucun diplôme obtenu, ou le CEB obtenu mais sans que la personne n'ait acquis le socle de compétences pour ce niveau.

7.2 EQUAL DEMANDEUR-EUSE-S D'ASILE. " UNE RÉPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE "

RÉTROACTES

Depuis mai 2005 Lire et Ecrire Luxembourg et Lire et Ecrire Namur développent, avec des partenaires, un projet pilote Equal qui vise à contribuer à la construction d'une politique d'accueil incluant la formation des demandeur-euse-s d'asile sur un territoire de référence. Ce dernier est défini en fonction de l'importante « concentration » de centres d'accueil pour réfugiés et d'initiatives locales d'accueil : le sud du sillon Sambre-et-Meuse de la province de Namur et la partie nord-centre de la province de Luxembourg.

Concrètement, il s'agit de mettre en place un « maillage » cohérent, de qualité, d'accueil et de formation (alpha et apprentissage du français) pour demandeur-euse-s d'asile. Ce dispositif est adapté aux spécificités des situations rencontrées (durées de séjour courtes ou longues, hébergement dans une structure petite ou grande, spécificité de l'immigration en milieu (semi-)rural...). Il s'agit donc non seulement d'offrir davantage de formations en français et en alphabétisation mais aussi de réunir les conditions qui font que cette formation est de qualité, et accessible par tout demandeur-euse d'asile.

RÉSULTATS

A ce jour, les objectifs atteints sont les suivants :

- Le/la demandeur-euse d'asile qui arrive en ILA ou en CAO trouve un dispositif de formation en alpha et/ou en apprentissage du français, de qualité et de proximité qui tient compte de la personne dans sa globalité (accueil, formation, groupes de parole, orientation...), de manière à la rendre « disponible » pour apprendre,

en réservant des moments autres que la formation pour l'expression de la détresse liée à l'exil.

- Une offre de français de qualité pour les demandeur-euse-s d'asile est développée ou renforcée selon les endroits.
- Cette offre est organisée en partenariat, en s'appuyant sur les ressources de terrain en présence (opérateurs, ILA, CAO, Promotion Sociale, organismes de santé mentale...) et sur les expériences acquises.
- Les intervenants pédagogiques et autres (sociaux...) sont formés et accompagnés pour travailler avec des personnes dans une optique interculturelle et d'éducation permanente.
- Les différents intervenants coopèrent et se coordonnent par rapport à ce public spécifique.
- L'offre de formation est plus coordonnée (lieux, niveaux, accès,...), plus lisible/visible et donc plus cohérente.
- Le bien-être des participant-e-s est plus grand.
- La « modélisation » développée à l'échelle du territoire de référence – le sud du sillon Sambre et Meuse en Province de Namur et le Nord-Centre de la Province de Luxembourg – est évaluée, est retranscrite dans un document complet reprenant les constats de départ, la méthodologie utilisée et les conclusions et est reproductible à plus large échelle. Une publication est en préparation.

RÉCAPITULATIF DE L'ACTION – APERÇU CHIFFRÉ

L'ACTION DE TERRAIN

Les opérateurs d'alphabétisation – partenaires associés du projet Equal :

Les bénéficiaires directs du projet sont les demandeur-euse-s d'asile.



De janvier à décembre 2006, un total de 19982 heures / apprenants a été réalisé par Lire et Ecrire et a impliqué 10 partenaires sur les provinces de Namur et de Luxembourg.

Pendant cette période, dans ces provinces, 545 apprenant-e-s demandeur-euse-s d'asile ont bénéficié du projet en suivant l'une ou l'autre formation d'alphabétisation ou de français pour non francophones.

Tous les partenaires du projet ont pu réaliser une augmentation de leur offre de formation accessible aux demandeur-euse-s d'asile.

Les structures d'accueil – ILA et Centres d'accueil (Croix-Rouge et Fedasil) :

Après les premiers contacts, exhaustifs, pris en 2005, l'année 2006 a permis de concrétiser des actions et de répondre à toutes les demandes formulées par les structures d'accueil.

Sur le territoire de référence,

- Des formations ont été mises en place et/ou renforcées en collaboration avec 10 centres d'accueil et 25 ILA ;
- Les structures d'accueil qui ne sont pas reprises dans ces chiffres ont toutes été contactées, mais n'avaient pas de demandes spécifiques, les raisons les plus fréquentes invoquées étant : une réponse adéquate à la nécessité de formation est déjà mise en place et fonctionne bien ; pour les petites ILA, inoccupation prolongée des places.

DES CRITÈRES DE QUALITÉ

Afin d'adapter l'offre de formation au public demandeur-euse-s d'asile et plus largement pour contribuer à la construction d'une véritable politique d'accueil, des critères de qualité ont été définis et pris en compte. On retrouve notamment parmi eux:

- **Accessibilité** : tous les partenaires du projet ont développé leur offre de formation en prenant en compte cette exigence. Ce sont toujours des offres locales, accessibles et adaptées qui ont été lancées. Le terme d'« accessibilité » est à prendre ici au sens large : accessibilité géographique, mais aussi adaptation des horaires, visibilité et information...
- **Grandes ou petites structures d'accueil** : selon que l'offre est destinée aux demandeur-euse-s d'asile d'un centre ou d'une ILA, les méthodologies de contact et de proposition de nouvelles offres de formation étaient différentes.
- **Prise en compte des réalités interculturelles** : tous les formateur-trice-s actif-ve-s dans ce projet avaient déjà une expérience de travail dans le secteur interculturel et dans la formation d'adultes, ce qui renforce la qualité des actions. Par ailleurs, le travail de coordination a intégré tout au long du projet des moments d'échanges de pratiques et d'accompagnement, ainsi que la mise en place de formations en fonction des demandes.
- **Un modèle pédagogique adapté** : le modèle pédagogique proposé dans le cadre de ce projet est de type non scolaire, collectif, et favorise la formation à l'extérieur des structures d'accueil. C'est un modèle pédagogique qui intègre des contraintes, liées au public demandeur d'asile. Il s'appuie sur les ressources de chacun-e, avant son entrée en formation. L'objectif visé est l'apprentissage (alphabétisation et Français Langue Etrangère) :
 - par la découverte et la compréhension de l'environnement de chacun-e,
 - par le souci de l'implication de chacun-e, individuellement et collectivement,
 - par l'attention à l'intégration et à la participation citoyenne.
- **Maillage et modélisation** : toutes les actions réalisées se sont faites en partenariat avec les associations du terrain, et en fonction des réalités du territoire (fort différentes

selon que l'on travaille dans le Namurois ou dans le Luxembourg). En dehors des opérateurs d'alphabétisation repris comme « partenaires associés » dans le projet, d'autres opérateurs ont été contactés, mis au courant du projet, et intégrés dans l'une ou l'autre orientation ou réflexion. Par ailleurs, comme le démontre l'action de tous les partenaires sur le terrain, beaucoup de nouvelles pratiques ont été développées et expérimentées. Le travail de modélisation terminé et retranscrit dans un document reprend toutes ces démarches partenariales.

LA COORDINATION

La coordination du projet s'est faite à plusieurs niveaux, allant du plus au général au plus local. Elle a également intégré la nécessité d'organiser des échanges de pratiques et des formations. Des réunions regroupaient différents acteurs impliqués: associations d'alphabétisation, les pouvoirs subsidiaires, les partenaires associés au projet... Des rencontres pour les autres opérateurs ont été organisées sur différents thèmes : pratiques pédagogiques, statuts et procédure, modules d'accroche...

En Province de Luxembourg, une recherche-action est en cours depuis avril 2006. Elle vise à vérifier une triple hypothèse, selon laquelle des activités « para-pédagogiques », type ateliers de créativité (théâtre, sculpture) et groupes de parole (récit de vie – exil), venant en renforcement aux formations en alpha et en français pour non francophones, favorisent :

- 1) l'apprentissage de la langue
- 2) l'intégration des demandeur-euse-s d'asile
- 3) le mieux-être des demandeur-euse-s d'asile

L'originalité de cette recherche-action réside dans le croisement des points de vue (des formateur-trice-s, des animateur-trice-s, des demandeur-euse-s d'asile, des intervenant-e-s sociales/aux...).

CONCLUSIONS

A l'issue du projet, un maillage cohérent et de qualité, composé de nombreux partenaires du secteur de l'alpha et d'ailleurs, s'est construit. Son bon fonctionnement repose sur les apports de chacun-e et sur le travail collectif coordonné, enrichi par les échanges de pratiques et d'expériences. Un document reprenant toutes les étapes de la mise en oeuvre de ce dispositif de formation figure est disponible auprès de Lire et Ecrire Wallonie.

Cependant, ce projet Equal-Fedasil arrive à son terme. La question de la poursuite de cette dynamique collective au profit des demandeur-euse-s d'asile implique l'obtention d'un financement structurel pour pérenniser l'expérience.



7.3 L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : LE COURS ALPHA 203

L'Enseignement à Distance dépend de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique du Ministère de la Communauté française. C'est une administration composée d'une cellule pédagogique qui produit des cours et organise un encadrement pédagogique de ses apprenant-e-s.

SES MISSIONS (DÉCRET DU 18/12/84) SONT LES SUIVANTES :

- organiser un enseignement qui prépare aux épreuves organisées par le Jury de la Communauté française ;
- organiser un enseignement à l'intention des élèves de nationalité belge d'expression française résidant en dehors du territoire de la Communauté ;
- organiser des cours destinés à la formation continuée des enseignants ;
- organiser des cours jugés nécessaires au développement de la personnalité pour une meilleure insertion sociale, professionnelle et scolaire.

Concrètement, l'EAD propose de multiples formations destinées à tous publics : informatique, langues, remise à niveau en français, mathématiques, histoire, sciences administratives, ...

Les raisons de s'y inscrire sont très variées : l'envie d'apprendre une langue étrangère, le besoin de se remettre à niveau à l'école, le désir de se réinsérer dans sa vie sociale et professionnelle, la nécessité de se perfectionner pour son travail, la volonté de se préparer à un examen pour travailler dans l'administration ou obtenir son CESS...

EN DÉVELOPPEMENT : COURS ALPHA 203

C'est dans le cadre de ses missions que l'Enseignement à Distance rédige une formation en alphabétisation à distance assistée par les TIC. Le cours ALPHA 203 sera disponible auprès du public dès décembre 2007.

Public cible

Ce cours est destiné à un public jeune ou adulte. L'apprenant-e doit avoir un niveau de français oral lui permettant la pleine compréhension des consignes audio. Cette méthode ne s'adresse donc pas à un public nécessitant une formation FLE. En plus du niveau de français oral, certains pré-requis ont été établis en matière de connaissance des chiffres et des lettres de l'alphabet.

Un test sera proposé aux apprenant-e-s lors de l'inscription afin de vérifier la maîtrise de ces pré-requis.

Méthodologie

Le cours ALPHA 203 présente une méthode d'apprentissage de la lecture et de l'écriture progressive qui combine méthode syllabique et méthode globale.

Ce cours est composé de quatre séries abordant des thèmes différents de la vie quotidienne. Chaque thème est développé selon un fil conducteur et met en scène des situations concrètes. A cette fin, les supports et formes de l'écrit utilisés se veulent réalistes et variés : post it, agenda, cartes, plans, sms, menus, petites annonces, ...

Sauf exceptions tous les mots qui apparaissent dans le cours sont susceptibles d'être lus par l'apprenant-e au niveau d'apprentissage auquel ils apparaissent. Les illustrations sont nombreuses, particulièrement dans les premières séries.

Chaque série est accompagnée d'un CD audio reprenant les consignes des exercices et des devoirs. L'apprenant-e reçoit à son domicile une série à la fois. C'est l'envoi de l'ensemble des devoirs d'une série qui conditionne l'envoi de la série suivante. L'apprenant-e progresse de manière autonome dans le cadre d'un autoapprentissage : les leçons sont accompagnées de travaux d'autocontrôle (TAC) qui permettent à l'apprenant-e de vérifier l'assimilation de la matière.

La particularité de cette formation à distance repose sur les échanges entre le/la tuteur-trice et l'apprenant-e. Il/elle accompagne l'apprenant-e tout au long de sa formation à l'aide d'entretiens téléphoniques hebdomadaires. Ces entretiens sont consacrés aux devoirs de chaque série et à des exercices oraux reprenant des points essentiels de la matière vue. Ils permettent d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par l'apprenant-e lors de la réalisation des TAC notamment. Le/la tuteur-trice a non seulement un rôle pédagogique, mais aussi un rôle de soutien et d'encouragement.

Modalités pratiques

Chacun peut s'inscrire à n'importe quel moment de l'année. Lors de l'inscription, un-e Conseiller-lère se tient à la disposition des apprenant-e-s désireux-euses d'être orienté-e-s dans leur choix. Pour le cours ALPHA, un entretien d'entrée en formation permet une première prise de contact au cours de laquelle le/la tuteur-trice aura l'occasion de préciser les consignes générales de l'apprentissage.

Le coût lié à l'inscription s'élève à 37,50 euros, y compris les supports de cours, le matériel audio et le suivi individualisé par un-e tuteur-trice. Des dispenses du droit d'inscription sont possibles notamment pour les demandeur-euse-s d'emploi.

L'Enseignement à Distance ne délivre pas de diplôme mais une attestation de suivi de cours à la fin de la formation.

7.4 " ALPHA-CULTURE " : UNE LIGNE PROGRAMMATIQUE POUR CONJUGUER EXPRESSION ARTISTIQUE, CITOYENNETÉ ET APPRENTISSAGE

La Ministre de la Culture a décidé de lancer une ligne programmatique « Alpha-Culture » destinée aux organismes d'alphabétisation de la Communauté française Wallonie Bruxelles. Ce programme s'inscrit dans le cadre des compétences de l'éducation permanente et conforte les liens entre culture, expression artistique, citoyenneté et les processus d'apprentissage, particulièrement l'alphabétisation. Des projets seront soutenus dans ce cadre à partir de 2008.

Plusieurs enjeux et constats ont conduit à définir cette nouvelle ligne programmatique.

Les enjeux principaux sont :

- la reconnaissance de l'importance des pratiques créatives dans les processus d'apprentissage et donc l'intérêt de les développer particulièrement pour des publics d'adultes en apprentissage de base ;
- le développement des droits culturels, notamment l'accessibilité et la participation pour les publics les plus vulnérables socialement et économiquement, ce qui est généralement la situation des personnes analphabètes.

Le recours aux langages artistiques et l'accès à la culture sont des enjeux essentiels dans le parcours de l'apprenant-e. Il ne s'agit pas d'un détour par la culture ou d'un complément culturel, mais de soutenir une stratégie pédagogique centrée sur les pratiques culturelles et artistiques qui entre pleinement dans le processus d'alphabétisation. En effet, l'initiation à d'autres langages d'expression et aux pratiques créatives renforce l'aptitude de l'apprenant-e à reprendre confiance en soi, à s'affirmer, à s'autonomiser et à investir la formation en entrant de plein pied dans une approche positive alors que ces adultes sont souvent en manque de repè-



res et en recherche d'identité. Ce type d'activité a aussi un effet bénéfique sur la cohésion du groupe, permettant une démarche collective, souvent ludique, et l'appropriation d'un vécu commun. En outre, le travail d'alphabétisation porte sur la langue, un outil culturel essentiel pour se situer dans son environnement en tant que citoyen.

Les opérateurs d'alphabétisation ont d'ailleurs tous établi l'importance d'intégrer une plus-value culturelle dans le processus de formation des adultes en difficulté face à l'écrit. Des organismes tels Lire et Ecrire, Alpha Mons Borinage, le Collectif Alpha ou le Miroir vagabond en ont démontré l'importance. Le passage par une pratique artistique produit un effet structurant permettant à la personne de mieux se positionner dans le groupe et dans la formation. Ce qui pourrait apparaître comme un luxe est en fait une action essentielle pour mobiliser l'apprenant-e.

Ces actions culturelles peuvent intervenir à différents moments de la prise en charge :

- en amont avant de commencer l'apprentissage pour entrer en contact, explorer ses capacités et découvrir ses compétences
- en parallèle pour consolider les acquis et élargir le champ des possibles
- en aval pour remobiliser un-e apprenant-e confronté-e à des difficultés, sujet-te au découragement et l'inciter à ne pas abandonner sa formation en lui ménageant un espace ludique où il est possible de retrouver confiance dans son potentiel.

Le/la formateur-trice en alphabétisation est un-e généraliste et n'est pas armé-e pour mener, seul, ce type de projet artistique.

Bien souvent, les moyens des opérateurs sont consacrés aux formations elles-mêmes et la plupart des organismes n'ont pas de ressources disponibles leur permettant d'engager,

ponctuellement, un partenariat de type artistique et de financer une personne ressource extérieure pour assumer des projets créatifs spécifiques et limités dans le temps.

Il est essentiel que ce volet culturel de l'action puisse être mené avec des professionnels du monde de l'art, que ce soient des animateurs-artistes, des institutions culturelles ou des associations socioartistiques. Leur intervention garantit la qualité de la prise en charge du groupe sur le plan artistique puisqu'un-e spécialiste de l'une ou l'autre discipline intervient, apportant son savoir-faire dans un des domaines choisis : arts plastiques, cinéma d'animation, cinéma, littérature, théâtre, musique... Il est important aussi que le projet puisse être relié à la formation en cours et s'inscrire dans une approche dynamique de l'apprentissage. Une collaboration constructive entre le partenaire alpha et le partenaire culturel doit sous-tendre l'action.

Concrètement cette ligne programmatique sera ouverte aux opérateurs d'alphabétisation reconnus ou agréés pour des projets conçus et organisés en collaboration avec une structure socioartistique reconnue ou une personne ayant des compétences reconnues dans le domaine artistique et pédagogique.

Les activités devront porter sur les pratiques artistiques en lien avec un projet de formation en alphabétisation et être développées avec la collaboration extérieure de personnes ou d'associations spécialisées dans les domaines artistiques visés par le projet.

7.5 UNE ENQUÊTE INITIÉE PAR LE SECTEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE : L'ALPHABÉTISATION AU SEIN DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

En 2004-2005, Cléo Flament réalise, à l'ULB, un mémoire dans lequel elle étudie le rôle de la bibliothèque publique comme acteur d'intégration sociale d'adultes précarisés. Elle s'attache plus particulièrement au cas de l'alphabétisation. Si elle note une attention particulière des bibliothèques pour ces publics depuis les années 1980, elle relève aussi des entraves à une collaboration fructueuse. Elle les explique par des facteurs d'ordre historique, politique et psychologique. Soucieux de poursuivre la réflexion, de mieux identifier les expériences de terrain et d'en connaître les points forts et les points faibles, le Service de la Lecture publique décide de mener une étude pour approfondir sa réflexion sur ce public d'apprenant-e-s qui ne fréquentent guère spontanément les bibliothèques. L'objectif est de voir quelles stratégies adopter pour amener ces lecteur-trice-s potentiel-le-s, en difficulté face à l'écrit, à utiliser l'outil culturel « bibliothèque ».

L'Administration dispose des rapports d'activités que les 141 réseaux d'opérateurs locaux déposent chaque année. L'analyse de cet inventaire permet d'identifier 48 opérateurs qui signalent, au moins, avoir eu un partenariat avec un groupe d'apprenant-e-s.

En 2006, le Service de la Lecture publique commande une enquête qualitative au Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint Louis afin de mieux cerner « les relations et les représentations qu'ont les acteurs du monde de l'alphabétisation et du monde des bibliothèques les uns des autres ». Les professeurs Jean-Pierre Delchambre et Abraham Franssen sont les promoteurs de cette recherche confiée à Emmanuelle Lenel.

La première partie de l'enquête a été rapidement terminée. Il s'agissait d'envoyer un petit questionnaire aux réseaux qui avaient indiqué dans leur rapport d'activité participer de quelque manière que ce soit à des actions dans le domaine de l'alphabétisation. Les réponses d'une trentaine de bibliothèques sur 44 questionnaires envoyés ont permis d'avoir une première idée sur ce qui était fait dans le domaine de l'alphabétisation en bibliothèque mais elles ont également aidé Emmanuelle Lenel à nouer un certain nombre de contacts...

Les résultats de cette enquête sont attendus pour la fin de l'année 2007...

